

## Journée Internationale de la Femme

8 mars 2012



**Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem**, Présidente de l'**Union Nationale des Femmes du Maroc (UNFM)**, a officié, jeudi 8 mars 2012 à Rabat, la cérémonie de célébration de la Journée Internationale de la Femme.

À cette occasion, Mme. Farida El Khamlichi, conseillère à l'**Union Nationale des Femmes du Maroc**, a salué les efforts entrepris par **Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem**, depuis son accession à la présidence de l'Union, sur les plans de l'organisation et de l'orientation, tout en veillant sur la planification des activités contribuant à défendre et à promouvoir les droits de la femme en vue de lui permettre de jouir de sa pleine citoyenneté.

Mme. El Khamlichi a indiqué que l'**Union Nationale des Femmes du Maroc** et toutes les femmes marocaines se remémorent les nobles actions conduites par **Feu Sa Majesté le Roi Hassan II et Feu Sa Majesté le Roi Mohammed V Que Dieu ai leurs âmes en Sa Sainte Miséricorde** pour la promotion de la situation de la femme et son implication dans la gestion des affaires générales et dans les domaines administratifs et politiques.

Elle a aussi rappelé les deux réformes profondes initiées par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI Que Dieu l'Assiste**. La première concerne la promulgation du Code de la famille considéré comme un modèle pour avoir allié préservation des constantes et ouverture lucide sur la civilisation universelle. La seconde porte sur la nouvelle Constitution qui consacre dans son article 19 le principe de l'égalité et la détermination de l'Etat à œuvrer pour la parité.

**Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem** a, par la suite, présidé la cérémonie de remise des diplômes aux trois premières lauréates de la première promotion du Centre Lalla Meryem de formation par apprentissage.

**Son Altesse Royale** a, d'autre part, présidé la cérémonie de signature de cinq conventions visant à insuffler une nouvelle dynamique aux actions de proximité entreprises par le réseau des 54 antennes régionales de l'Union.

*La première convention*, destinée à promouvoir la situation de la femme et à préserver ses droits, a été signée par Mme. Bassima Hakkaoui, ministre de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social, et **Cherifa Lalla Oum Kaltoum Alaoui**, présidente déléguée de l'**Union Nationale des Femmes du Maroc**.

*La deuxième convention*, dédiée à mettre en place un cadre d'action commun en matière de médiation et d'arbitrage pour la protection des consommateurs, a été signée par M. Driss El Azami El Idrissi, ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des Finances Chargé du Budget, et **Cherifa Lalla Oum Kaltoum Alaoui**.







*La troisième convention* porte sur l'instauration d'un partenariat pour la lutte contre le harcèlement et la violence faite aux femmes. Elle a été signée par le Secrétaire général du Ministère de la Santé, M. Rahhal El Makkaoui, représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé au Maroc et **Cherifa Lalla Oum Kaltoum Alaoui**.

*La quatrième convention*, signée par **Cherifa Lalla Oum Kalthoum Alaoui** et M. Abdelaziz El Touijri, Directeur général de l'Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO), a porté sur un protocole de

coopération pour favoriser et renforcer la coordination et la collaboration dans les domaines d'intérêt commun.

*Quant à la dernière convention*, signée par **Cherifa Lalla Oum Kalthoum Alaoui** et la représentante du **Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) au Maroc**, a prévu le renforcement de la coopération et du partenariat entre les deux parties.

Par la suite, **Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem** a reçu Mme. Michelle Bachelet, Secrétaire générale adjointe, directrice exécutive **d'ONU Femmes** et ancienne présidente de la République du Chili, qui avait effectué une visite au Maroc à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme.